

# ARRÊTÉ DU MAIRE

N°277-2024 du 7 novembre 2024

(Publié sur le site internet le 18 novembre 2024)

## OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) (suite démission)

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-6 et R 123-11,  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration,

**Vu** les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,

**Vu** la démission de Mme BOUCHENY reçu par courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association ADMR reçue par mail le 25 octobre 2024 pour remplacer Mme Elisabeth BOUCHENY par Mme Lina RIVAL au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

### ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration de centre communal d'action sociale :

- Monsieur Patrick BERTRAND,
- Madame Monique DUPRE,
- Madame Laurence LOPES DA SILVA,
- Madame Nicole MELESI,
- Madame Christine BARD,
- Madame Marie-Louise BERBIGUIER,
- Madame Odile ANDRE,
- Madame Lini RIVAL.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Christian GAUTHIER**  
Maire

